



Refus d'un logement pour discrimination

Par **louloute14**, le **05/01/2012 à 13:13**

Bonjour, j'aimerais savoir ce que je peux faire car l'agence immobilière bleu marine de Langrune sur mer nous a refusé un logement car ils disent que nos revenus ne suffisent pas mais ils m'ont dit aussi que le propriétaire préfère louer à des amis alors que l'on a fait notre demande avant qu'ils puissent nous faire

Par **cocotte1003**, le **05/01/2012 à 13:26**

Bonjour, le bailleur est tout à fait libre de choisir le locataire qu'il veut avec les ressources qu'il veut et les garanties qu'il veut. Ce n'est pas parce que vous avez présenté votre dossier en premier que cela impose au propriétaire de vous choisir. Vous pensez à un problème raciste mais avez-vous des preuves concrètes ? Si c'est le cas alors là oui, vous pouvez saisir la justice, cordialement

Par **alterego**, le **05/01/2012 à 13:58**

Bonjour, un propriétaire est en droit de fixer un plafond de revenus pour louer son bien. Il n'y a rien de discriminatoire à cela, comme il est dans la nature des choses de privilégier sa famille, ses amis, ses voisins etc... Si votre déception se comprend, elle ne peut justifier l'emploi du mot discrimination. Je vous souhaite de trouver rapidement un logement et plus encore à votre convenance. Cordialement